



La Ville de Grenoble propose à l'Etat un bâtiment pour la mise à l'abri des personnes occupant le bidonville Jean Macé

Depuis plusieurs mois, un bidonville s'est constitué dans le quartier de la gare de Grenoble. Environ 140 personnes vivent sur place dont la moitié d'enfants. La situation de ce lieu est insoutenable, aussi bien pour ses habitant-es en situation d'extrême précarité, que pour le voisinage. Le propriétaire des lieux a demandé l'expulsion des occupant-es.

La Ville de Grenoble, son CCAS et Grenoble-Alpes Métropole, ont pu rencontrer hier la Préfecture de l'Isère qui nous a informés ne prévoir à ce jour que 23 places pour la mise à l'abri des familles.

Mobilisés aux côtés des associations, la Ville de Grenoble et son CCAS, avec l'appui de juristes, ont reçu hier les familles pour les accompagner dans la reconnaissance de leur droit au séjour et de leur droit inconditionnel à l'hébergement.

Dans cette optique, la Ville de Grenoble a proposé ce jour à l'Etat de lui mettre à disposition un bâtiment du fait de l'urgence de la situation pour garantir la mise à l'abri des personnes dont la vulnérabilité n'est pas à démontrer.

Le dialogue des jours à venir avec la Préfecture et les services de l'État va être essentiel pour que des solutions dignes puissent être envisagées et ce de manière partenariale, avec les collectivités et les associations.

Yann Mongaburu, Conseiller municipal délégué de la Ville de Grenoble, déclare : « *La Ville de Grenoble réaffirme son attachement aux droits inconditionnels. Quelques jours après les annonces de la Ministre du logement, je souhaite ardemment que le dialogue engagé avec l'Etat porte ses fruits et que la Préfecture missionne rapidement un opérateur pour pouvoir mettre à l'abri les personnes dans le bâtiment que nous proposons de mettre à sa disposition. Sans attendre, les services municipaux et du CCAS accompagnent les familles pour faire reconnaître leur droit au séjour sur notre territoire.* »

